

Compte rendu de la Réunion du Conseil municipal

Du 27 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 octobre, à 18h00

Le Conseil Municipal de Criteuil-la-Magdeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUGERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 octobre 2022

Présents : Mrs FOUGERE, MATIGNON, SAVIN et GUINET

Mmes DESMORTIER, PARRA RICHEN, MOUSSA

Absents Excusés: Mmes SANSONNET et PILLET, M. DESMORTIER,

Procuration (s): Mme SANSONNET à Monsieur FOUGERE et Monsieur DESMORTIER à Mme DESMORTIER

Secrétaire de séance : Gisèle DESMORTIER

1. Approbation des comptes rendus du 27 septembre 2022

Monsieur le maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte rendu et si quelqu'un a une remarque à formuler.

Monsieur MATIGNON indique qu'il n'a pas compris la phrase concernant l'éclairage public. Il demande si elle peut être reformulée. La phrase est donc reformulée comme suit :

« L'ensemble du conseil demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage public plus tôt tout au long de l'année ce qui permettrait d'installer l'éclairage festif afin de permettre aux habitants de profiter des temps forts des fêtes de fin d'année ... ».

Par ailleurs, Monsieur MATIGNON demande, en ce qui concerne la mise en application de la nomenclature comptable M57, de bien vouloir ajouter « commune de Criteuil la Magdeleine » dans la délibération. Il est indiqué que cette modification sera également portée sur le compte rendu et la délibération le cas échéant.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Rapport du Maire dans le cadre de ses délégations

- Monsieur le Maire indique que la trésorerie est de 273 861,08€
- Monsieur le Maire remercie Monsieur MATIGNON qui a donné de son temps pour débayer le composteur du cimetière et précise que le cimetière est très propre. Monsieur MATIGNON rappelle qu'il n'était pas seul à faire le travail puisque son collègue était avec lui ainsi que Didier l'agent technique.
- Monsieur le Maire demande à Monsieur MATIGNON s'il est disponible le 8 novembre pour se rendre au conseil communautaire.
- Monsieur le Maire donne lecture du courriel concernant la désignation d'un correspondant incendie et secours. Il précise que Mme SANSONNET s'est portée candidate. Il a donc décidé de désigner Mme SANSONNET comme correspondant incendie et secours.

3. Rapport des élus dans le cadre de leur délégation :

- ✓ Monsieur MATIGNON indique avoir assisté à l'assemblée générale de l'AMF16 le 8 octobre. Il indique que le problème des feux de forêt a été évoqué.
- ✓ Monsieur MATIGNON indique qu'il assiste régulièrement aux réunions du Bassin versant du né

4. Demande de participation de la MFR de Jarnac

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la MFR DE JARNAC concernant une demande de participation au regard du fait qu'une enfant de la commune suit sa scolarité chez eux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- ✓ **DECIDE** de ne pas donner de participation à cet établissement

5. Demande d'aide pour un voyage de classe

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'un administré dont la fille doit participer à un voyage de classe organisé par le lycée technique Grande Champagne. Ce voyage s'élève à 480€ par personne.

Monsieur SAVIN demande que l'on ait la certitude que la jeune fille est bien inscrite à ce voyage de classe avant de verser la subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- ✓ **DECIDE** d'accorder une participation de 100€ à cette famille pour permettre à leur fille de participer au voyage de classe organisé par le Lycée technique Grande Champagne

6. Présentation du plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur MATIGNON qui a travaillé sur ce dossier avec Mme SANSONNET et avec la secrétaire générale des services. Cette dernière donne lecture et présente la maquette du Plan communal de sauvegarde.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- ✓ **DECIDE** d'accepter cette maquette telle qu'elle a été présentée
- ✓ **Dit** que les élus devront se rapprocher du secrétariat général des services pour permettre de compléter le dossier

7. Travaux de toiture de l'atelier communal

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal les devis réactualisés des travaux de toiture. Il passe la Parole à Monsieur MATIGNON qui a rencontré Monsieur LEBLANC, l'architecte qui a en charge le dossier de l'église, pour un avis professionnel sur ce bâtiment. Ce dernier a indiqué qu'il pouvait y avoir des problèmes de fondation du mur qu'il conviendrait le cas échéant de traiter avant de changer la toiture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- ✓ **DECIDE** de faire venir des entreprises qui sauront à la fois réparer la toiture et le mur afin de poser un diagnostic concernant les deux problématiques.
- ✓ **Dit** que ce dossier sera revu à l'occasion d'un autre conseil

8. Questions diverses

- ✓ Prochain conseil municipal sera fixé au 7 décembre 2022 à 18H sous réserve de changement éventuel

- ✓ **Cérémonie du 11 novembre 2022**

Monsieur le maire rappelle que cette cérémonie se déroulera le samedi 12 novembre 2022 à 11h. Il indique que la plantation de l'arbre de la paix sera inaugurée avant la célébration pour le 11 novembre. Il précise que l'arbre étant déjà planté, il sera procédé à la pose d'une plaque commémorative en collaboration avec les membres de la FNACA de Segonzac. Il précise que cette plaque est commandée et que les Compagnons de Saint Jacques offrent le support en pierre.

Il indique que le menu a été choisi et que c'est Monique qui fera le repas.

Il précise que Monsieur MECHAIN le correspondant de la Charente Libre ne pouvant être présent, il a demandé à la secrétaire générale des services de faire des photos et de faire passer une ébauche d'article à Monsieur MECHAIN.

✓ Logements rue du Logis de l'Epine

Monsieur GUINET demande ce qu'il en est de la fosse septique. Il est répondu que les travaux sont aujourd'hui terminés et que les entreprises n'interviendront plus sur ce dossier.

La séance est levée à 20h